



REGLEMENTATION

A l'intention des Niveaux 3



GUC Plongée
SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES



SOMMAIRE

- Prérogatives
- Textes de référence
- Documents indispensables
- Organisation de l'activité
- Matériel
- Tableau des secours
- Protection du milieu
- Après le niveau 3



Vous allez être niveau 3
Vous aurez de nouvelles prérogatives :

-Possibilité de plonger à l'air jusqu'à 60 m

-En l'absence d'encadrement les N3 fixent eux-mêmes le lieu et les paramètres de la plongée



La plongée est une activité réglementée sur le sol Français et les textes de référence sont :

- Le code du sport plongée à l'air

Modifié par l'arrêté du 12 novembre 2010

- Le règlement de la FFESSM



GUC Plongée
SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES



Vous trouverez les textes sur :

www.infoplongee.fr

Rubrique : manuel de formation technique

ATTENTION

- La pratique de l'activité reste possible en dehors de tout cadre juridique.
- Sans matériel club et sans assurance.



La pratique de la plongée dans le cadre réglementaire implique le respect de certaines règles.

On doit tout d'abord être en possession de certains documents :

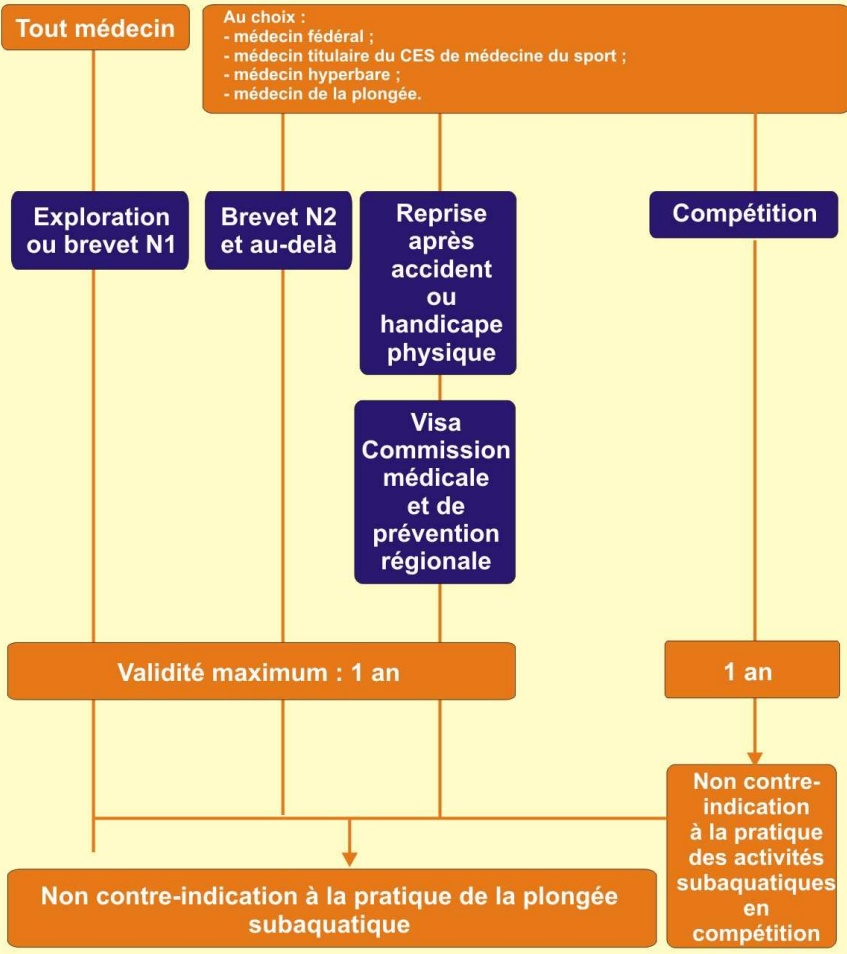


GUC Plongée
SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES



Le certificat médical

LE CERTIFICAT MEDICAL



Cas particulier : Pour la délivrance d'une première licence, un certificat médical est obligatoire. La FFESSM a mis en place une procédure spécifique, avec un questionnaire de santé.

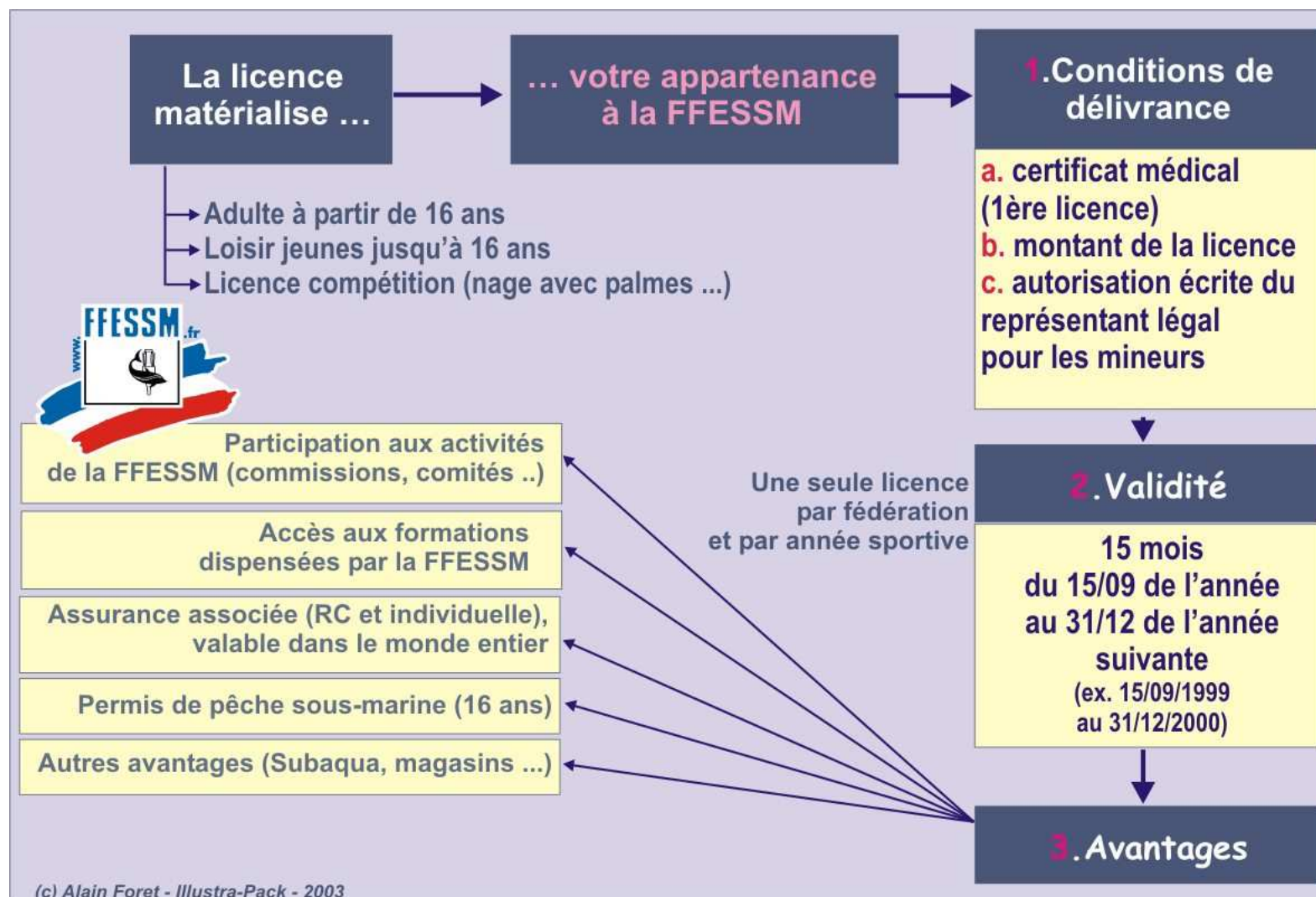


GUC Plongée

SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES



La licence fédérale

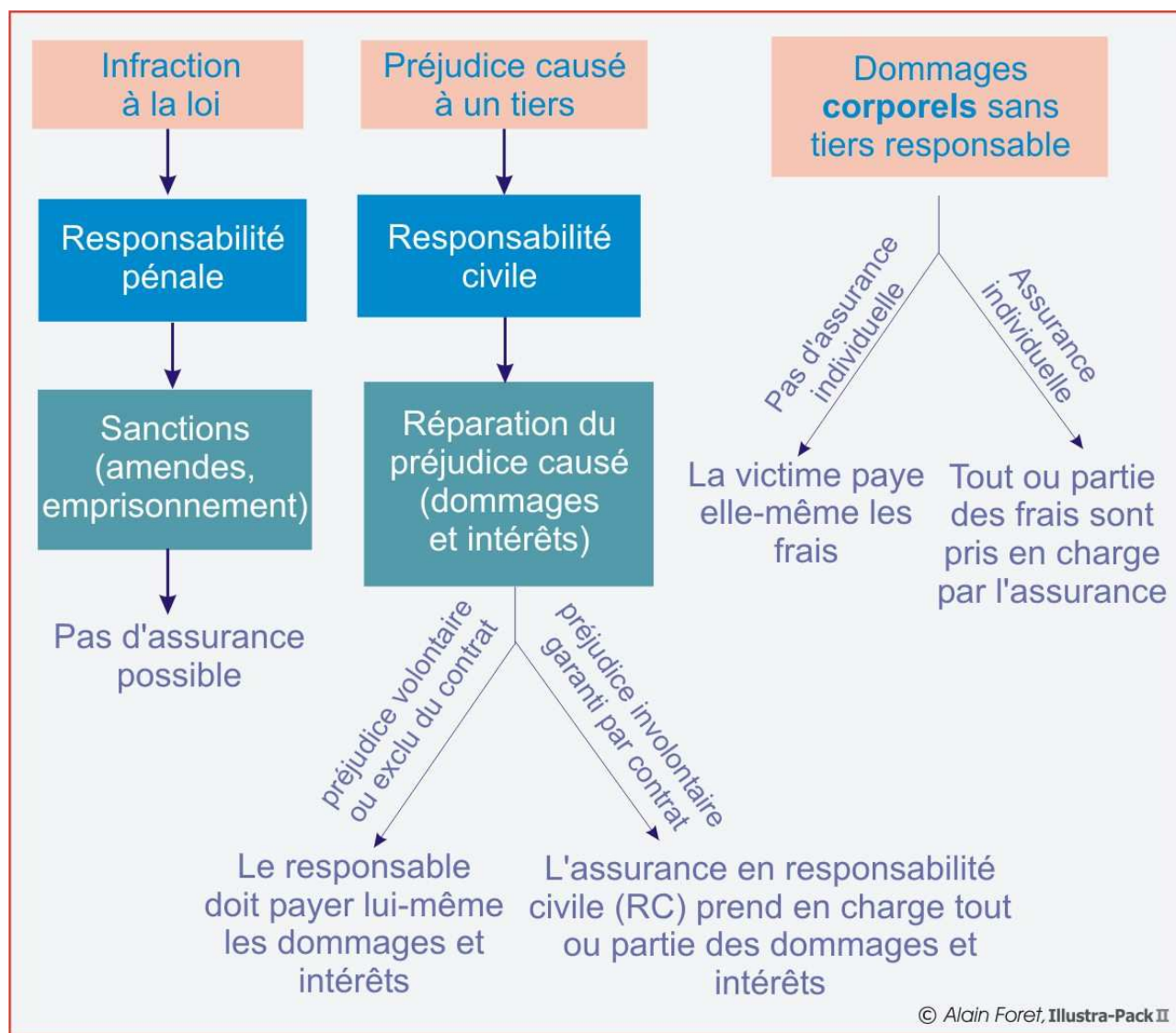


GUC Plongée

SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES



La licence fédérale - assurance



GUC Plongée

SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES



La licence fédérale - assurance

On peut prendre une assurance individuelle en complément de sa licence.

Les infos sont sur le site fédéral:

www.ffessm.fr



GUC Plongée
SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES





Les conseils du poisson pilote

Si vous envisagez de faire un voyage ou de participer à un formation
renseignez vous sur les assurances individuelles Top Loisirs



GUC Plongée
SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES



Justificatif de niveau

La carte double face : FFESSM / CMAS



Reconnaissance, affiliation

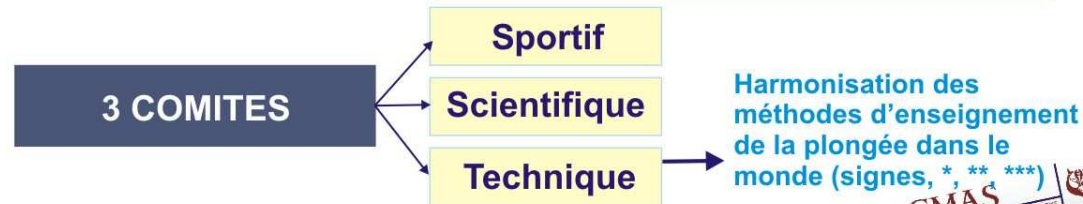
CIO (Comité International Olympique)
AGFIS (Association Générale des
Fédérations Internationales des Sports)
IWGA (International World Games
Association)
UICN (Union Internationale pour la
Conservation de la Nature)
WWF (World Wildlife Fund)

Création : 1959, Monaco, J-Y Cousteau
FFESSM : membre fondateur

Siège : Rome, Italie.
www.cmas.org
Langues officielles : français, anglais, espagnol

Fédération internationale
reconnue ONG (Organisation Non
Gouvernementale) par l'UNESCO

184 membres dans le monde
(101 fédérations nationales,
83 associations ou organismes affiliés)
3 000 000 de plongeurs actifs



© Alain Foret, Illustra-Pack II



GUC Plongée

SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES



Justificatif de niveau : CMAS

La CMAS dans le monde



 Pays dont 1 ou plusieurs fédérations sont membres de la CMAS



GUC Plongée

SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES





Les conseils du poisson pilote

N'oubliez pas pour aller plonger dans un club :

-Le justificatif de niveau

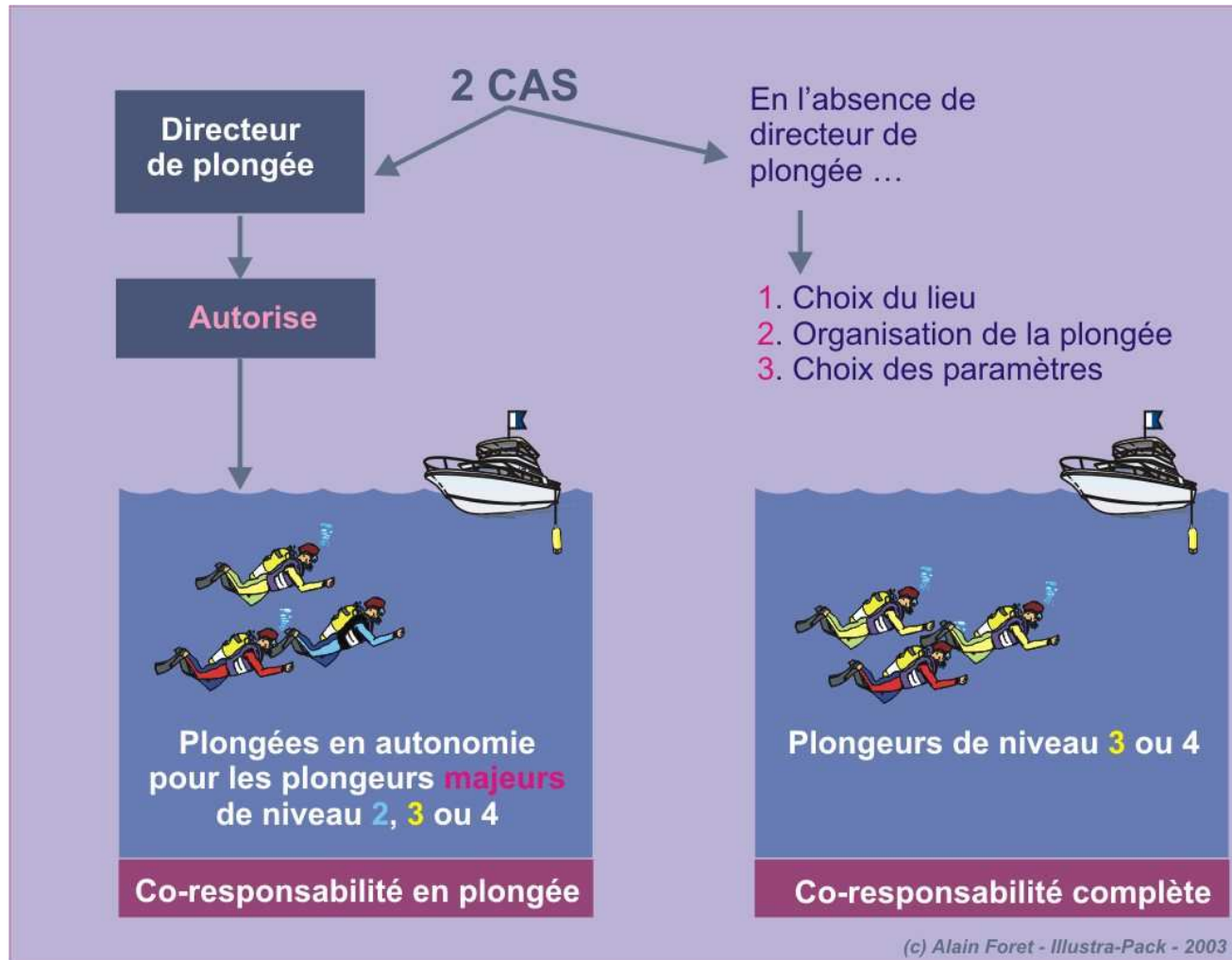
-Le certificat médical (valable 1 an de date à date)

--La licence (pas obligatoire dans une structure commerciale, valable 15 mois)

Si vous plongez hors structure gardez ces documents avec vous.



L'organisation



(c) Alain Foret - Illustration-Pack - 2003

L'organisation

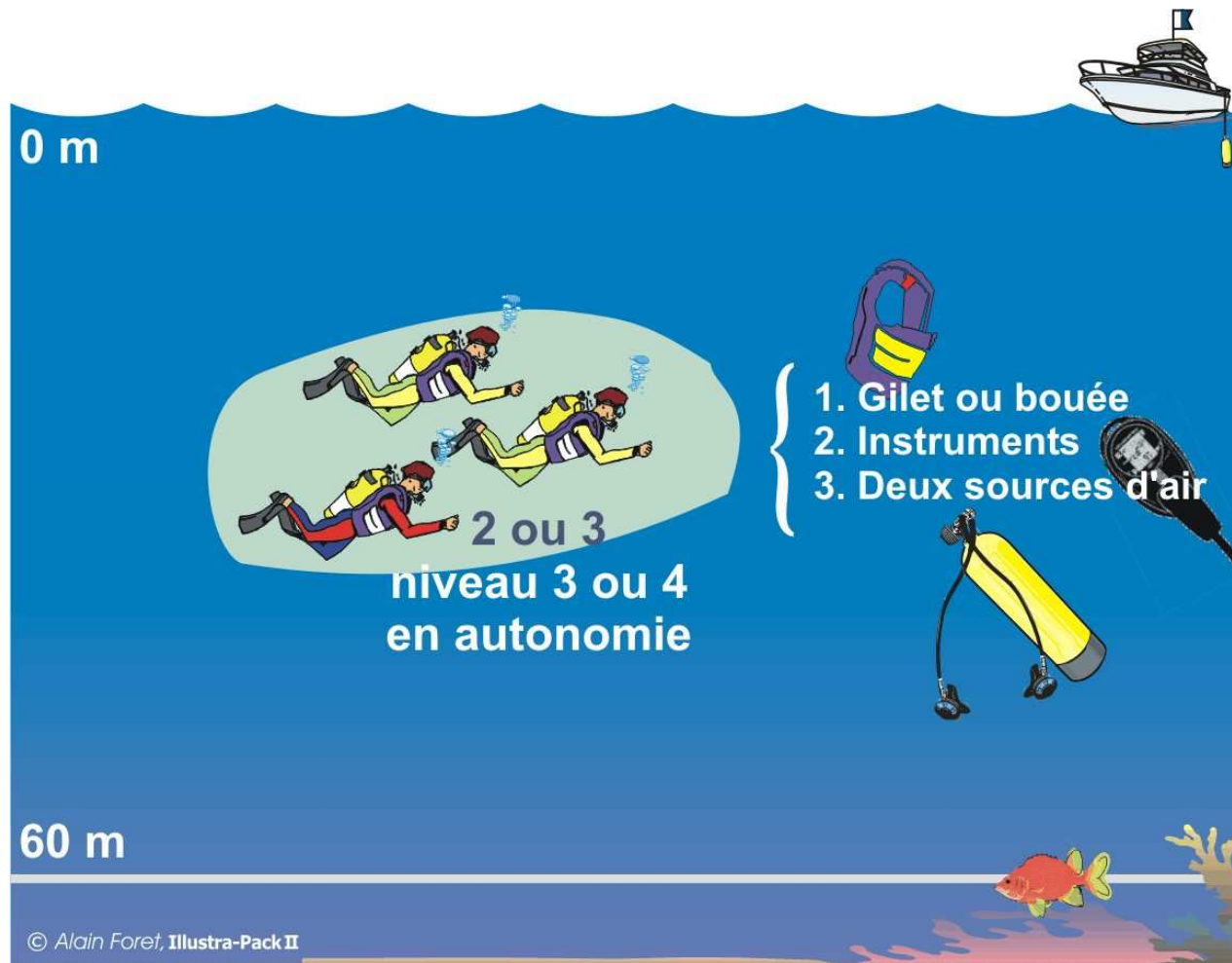
La palanquée :

- Même profondeur
- Même temps de plongée
- Même direction

- Pas de guide de palanquée
- Responsabilité partagée
- Préférez des palanquées de 2 (équipe)



Le matériel obligatoire :



GUC Plongée

SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

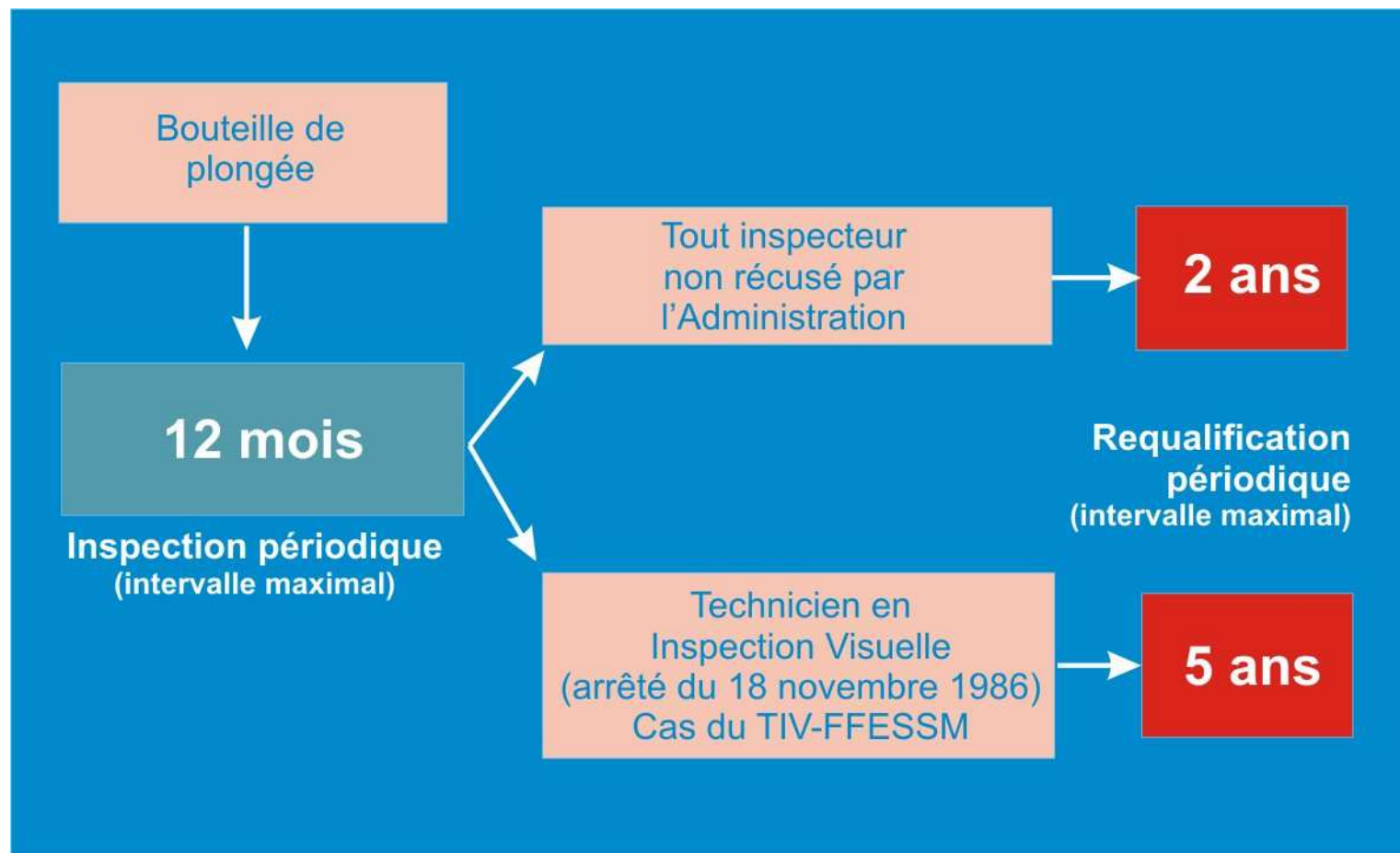


Le matériel conseillé :

- un parachute (à soupape si possible)
- une boussole
- une lampe
- ciseaux ou couteau
- un détendeur de qualité (idem pour le détendeur de secours)

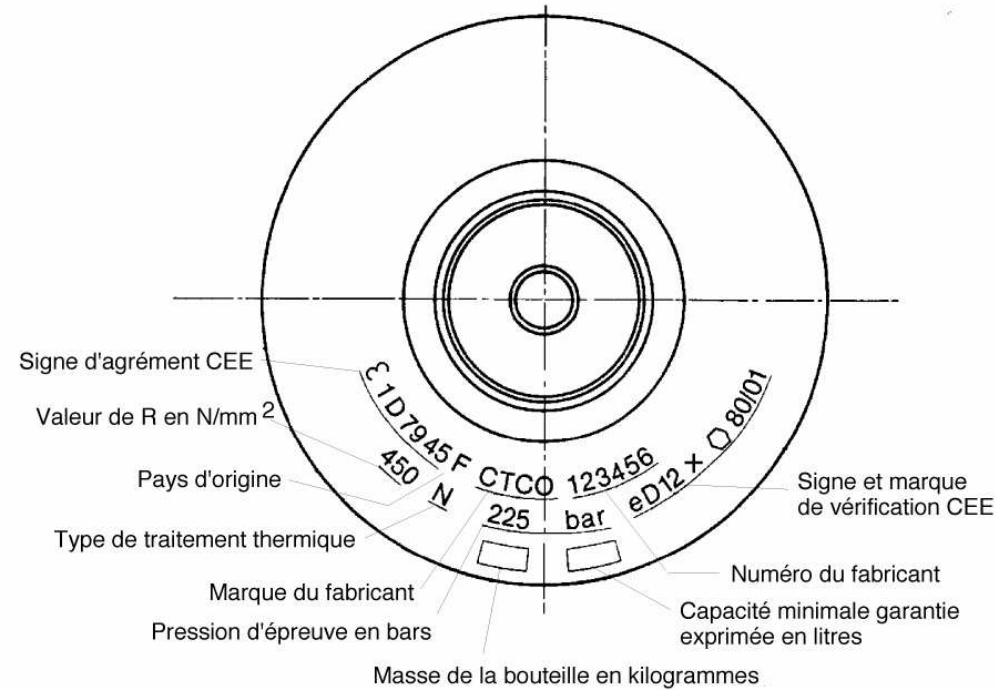


Matériel : le bloc



Matériel : le bloc

Inscriptions sur les bouteilles de plongée
conformément à la directive européenne



En France : Nature du gaz
Pression de service à 15°



GUC Plongée
SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES





Les conseils du poisson pilote

Que vous plongiez avec un bloc du club ou un bloc perso, pour faire gonfler un bloc, n'oubliez pas :

-La carte jaune

OU

-Le registre de TIV du club

Ce sont les seuls documents valables pour prouver l'entretien du bloc



Matériel : le détendeur

Il n'y a pas de réglementation concernant l'entretien du détendeur.

Le seul texte sur lequel le législateur peut s'appuyer est la préconisation d'entretien du fabricant.

Bien souvent celle-ci précise une visite annuelle chez un technicien agréé....!!!

En tout état de cause le détendeur doit être «
en état de fonctionner »





Les conseils du poisson pilote

Pour prolonger le bon fonctionnement de votre détendeur :












- Evitez l'intrusion de l'eau salée dans le 1er étage (remettez le bouchon)
- Rincez-le à l'eau douce, tiède si possible, en faisant pénétrer aussi de l'eau dans le 2ème étage (n'oubliez pas le bouchon du 1er étage)
- Faites sécher à l'ombre et enlevez le bouchon

En fonction du nombre de plongées que vous faites, envisagez de le faire réviser.



Matériel de sécurité présent sur le site :

MATERIEL DE SECURITE Présentation en liste

-  **1** Moyen permettant de prévenir les secours (VHF, Tél.)
-  **2** Trousse de secours →
 - a-aspirine en poudre non effervescente,
 - b-crème antiactinique (1 tube)
 - c-antiseptique local (1 tube)
 - d-bande typeVelpeau (5 cm large)
 - e-pansements compressifs (grands et petits modèles, 1 boîte de chaque)
-  **3** Eau douce non gazeuse
-  **4** Oxygénothérapie (Réserve oxygène, manodétendeur et tuyau de raccordement, B.A.V.U.)
-  **5** Bouteille de secours
-  **6** Couverture isothermique
- 7** Eventuellement, aspirateur de mucosités
-  **8** Tablette de notation
-  **9** Un jeu de tables de plongée
- 10** Un moyen de rappel des plongeurs
-  **11** Pavillon Alpha Nuit : R/B/R
-  **12** Tableau d'organisation des secours
-  **13** Accompagnant si réimmersion

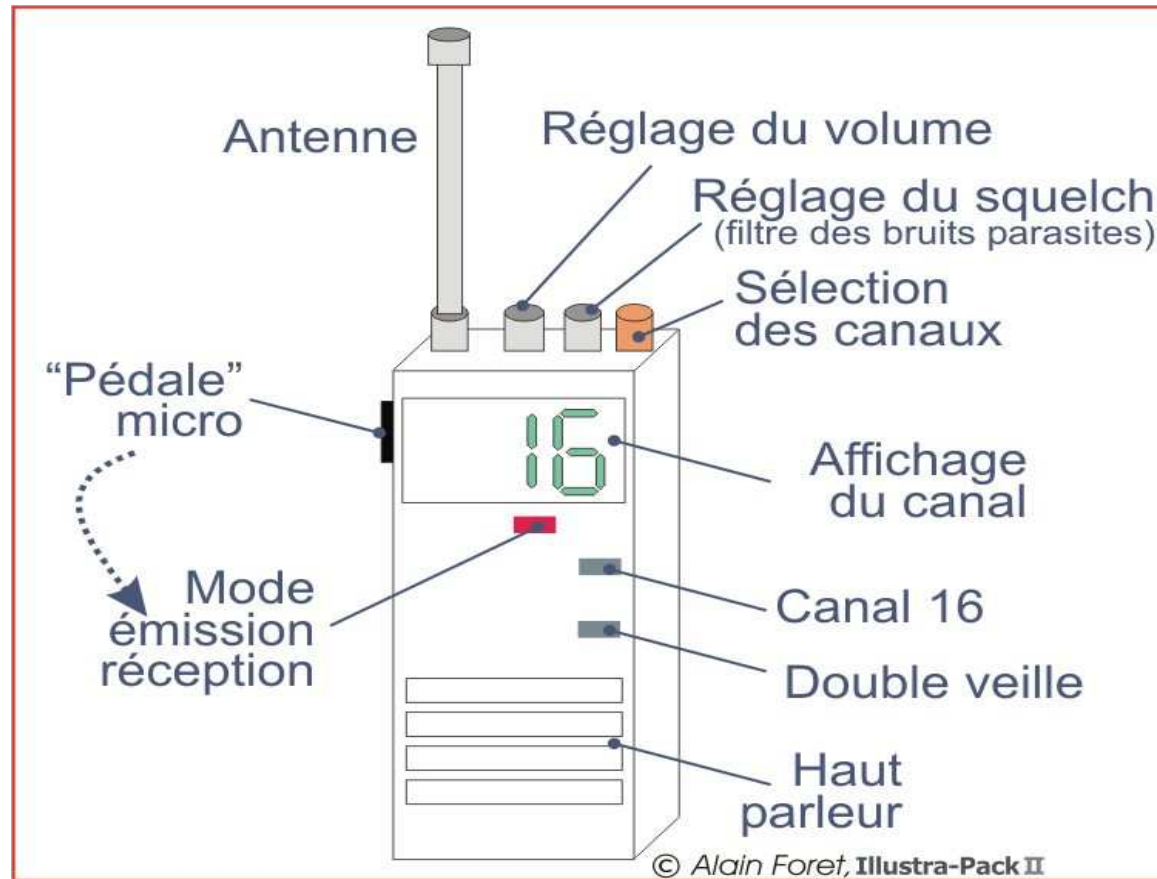
© Alain Foret, Illustration-Pack II

Matériel de sécurité présent sur le bateau :

- une VHF
- un sondeur
- un GPS



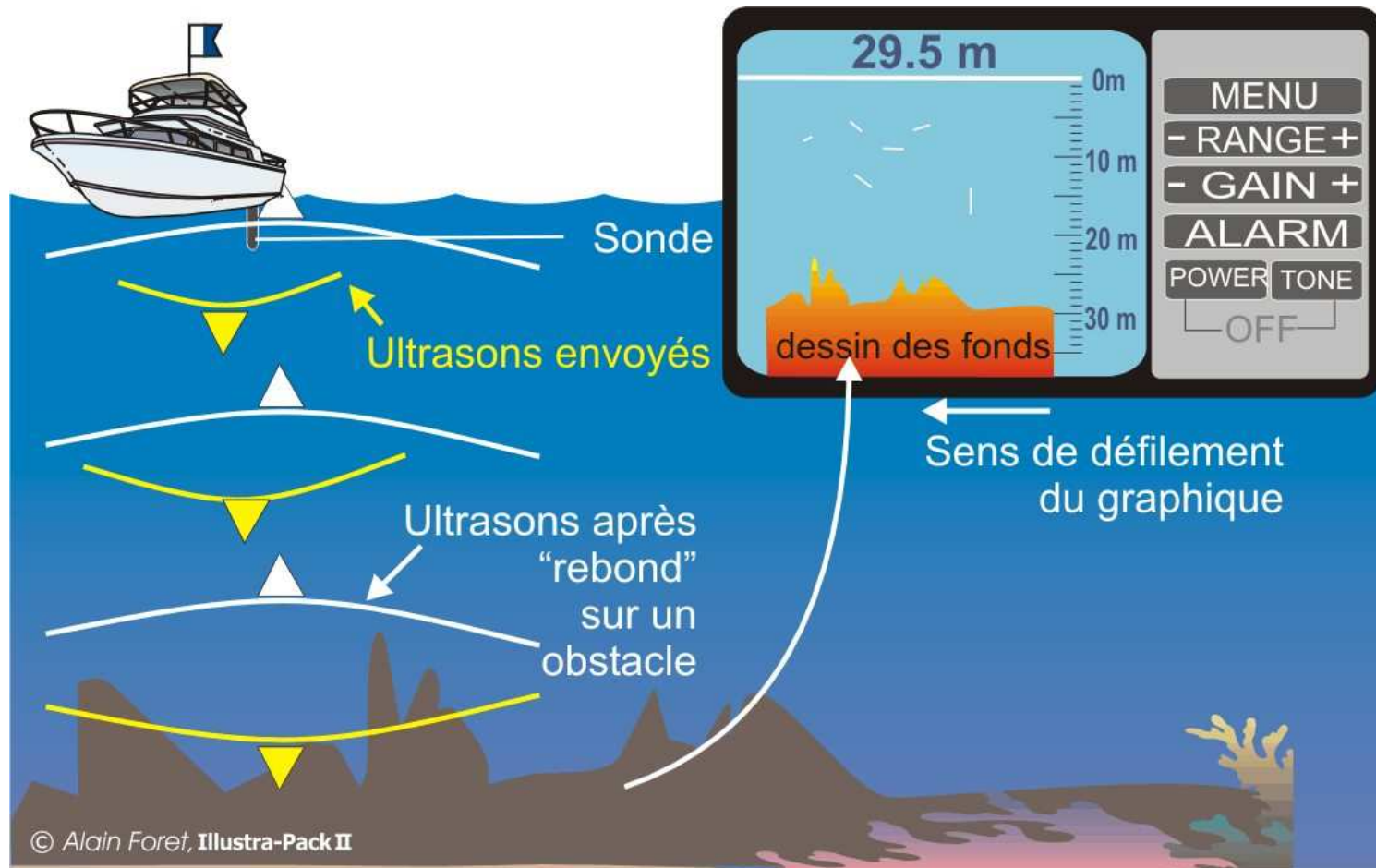
Matériel bateau : VHF



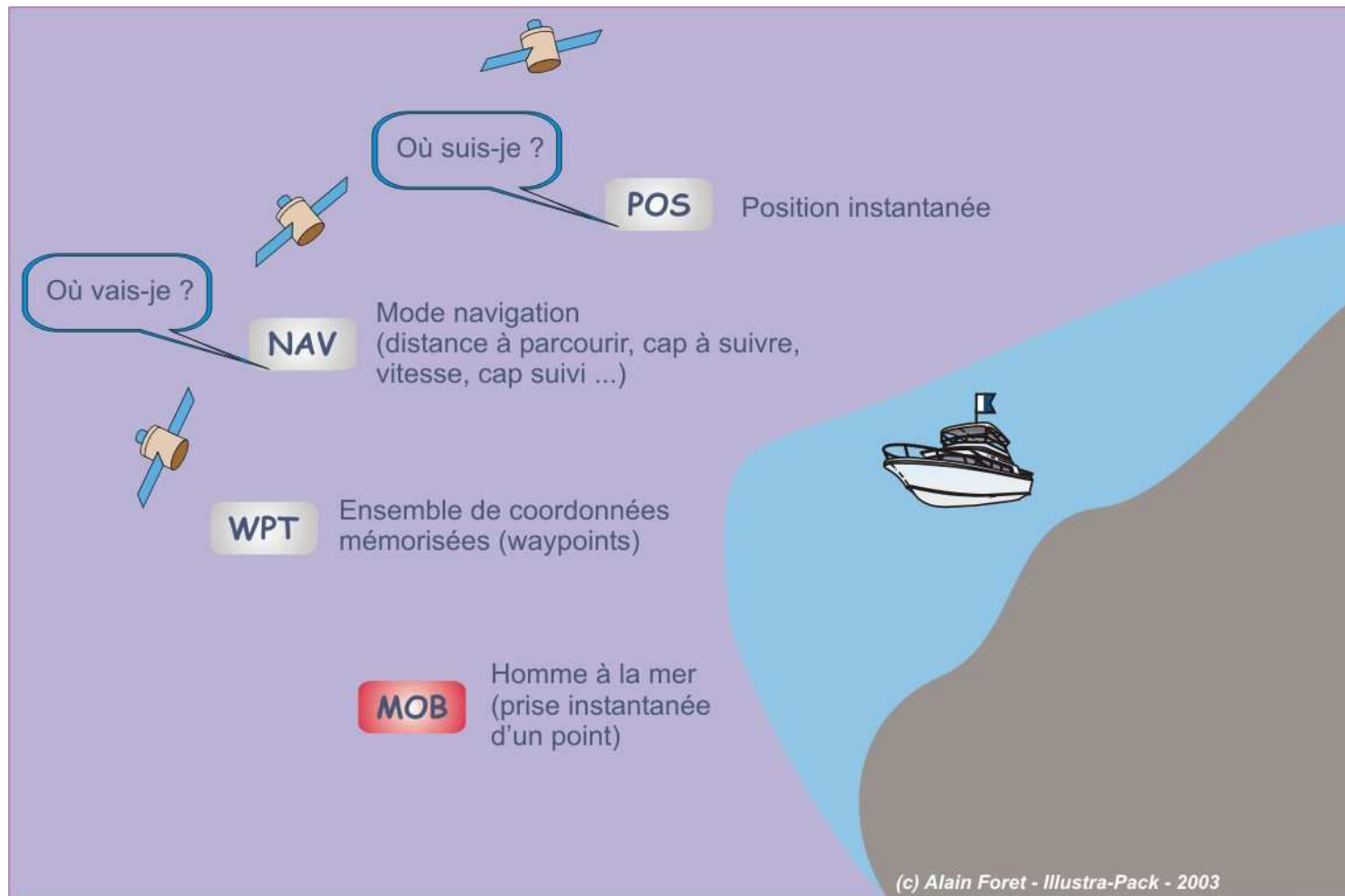
Il est nécessaire de posséder le **Certificat de Radiotéléphoniste Restreint** pour utiliser une VHF



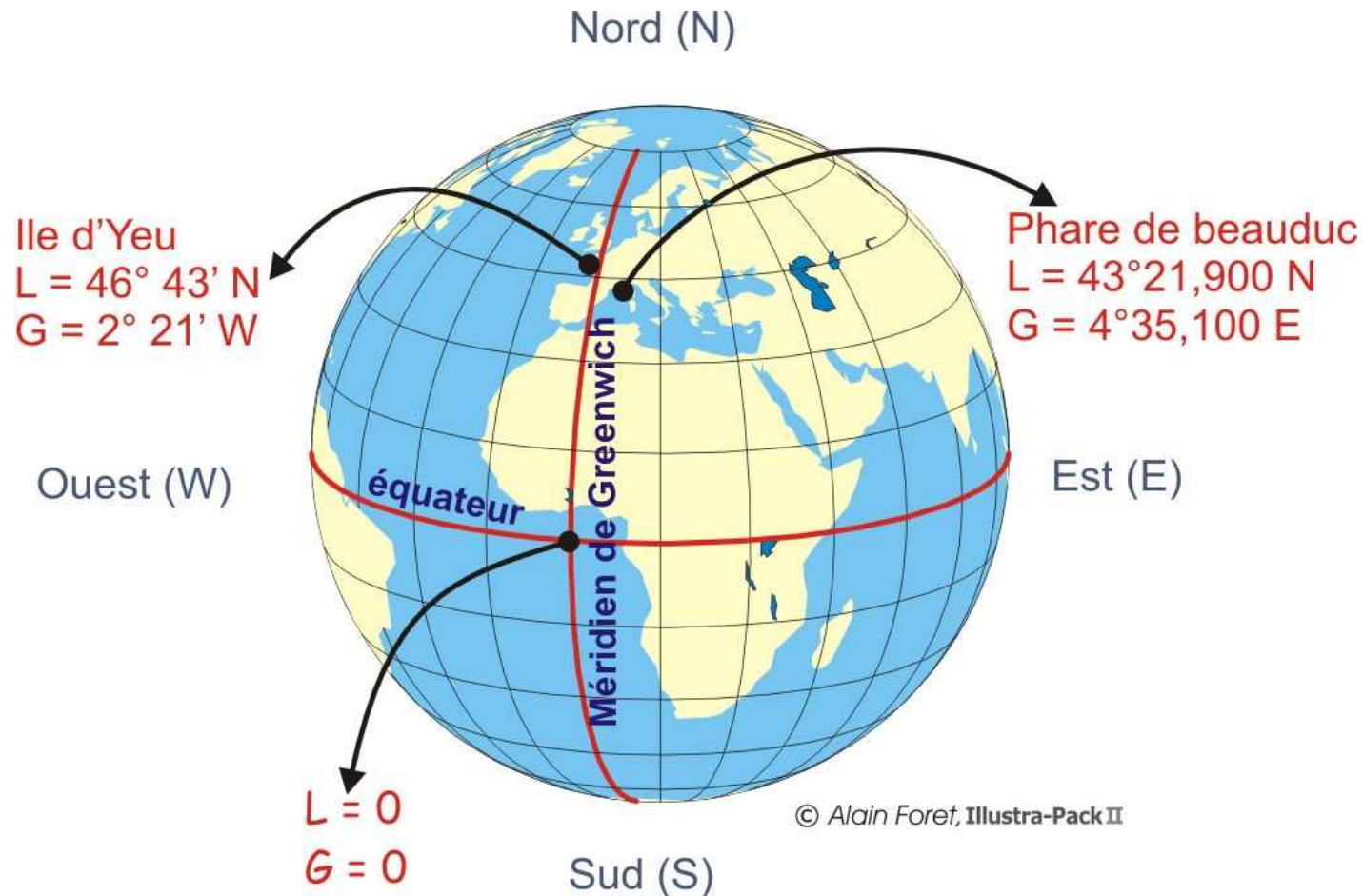
Matériel bateau : sondeur



Matériel bateau : GPS



Matériel bateau : GPS

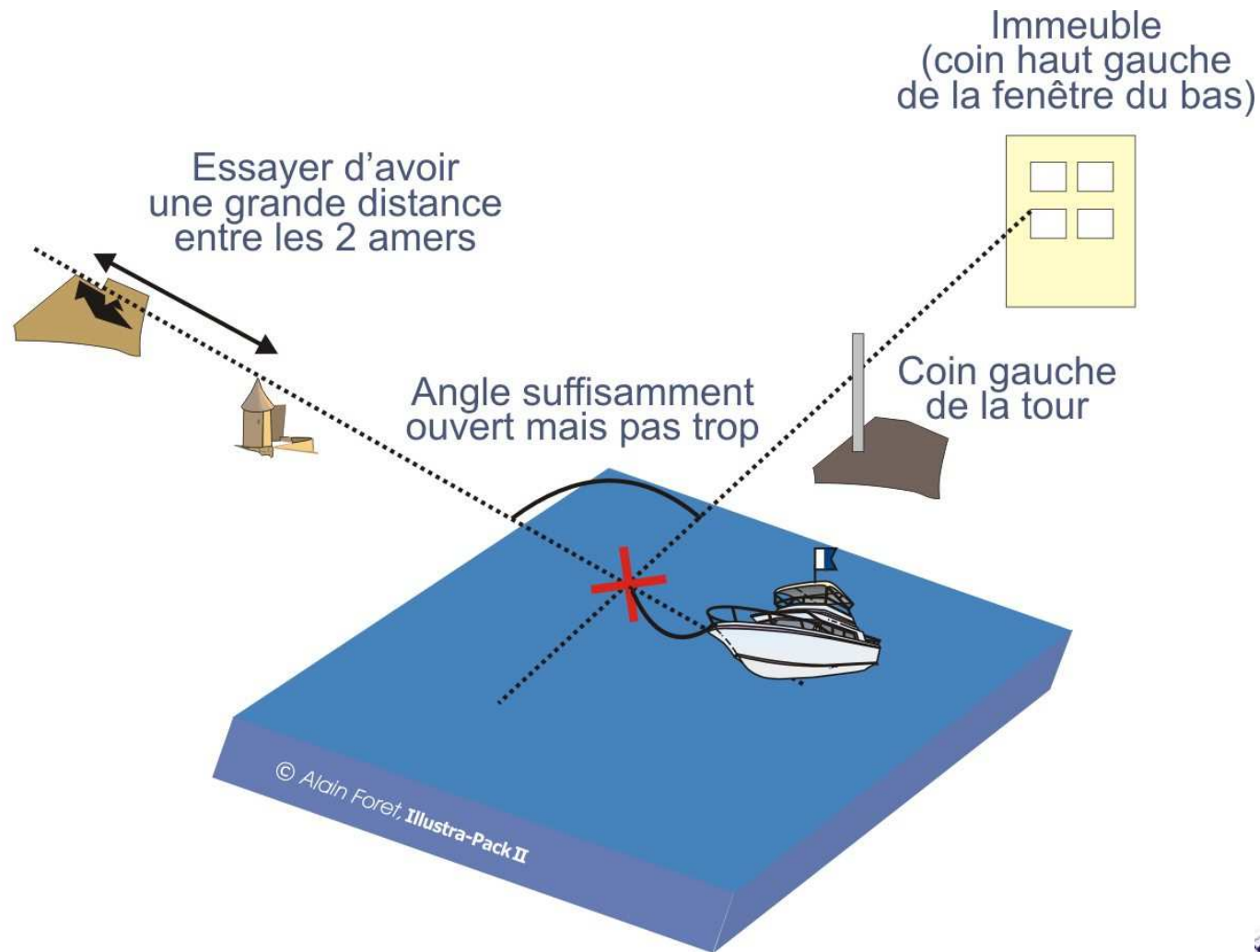


Matériel bateau : GPS

Un autre moyen de trouver un
site :
Les amers



Matériel bateau : les amers





Les conseils du poisson pilote

Si vous partez plonger avec votre bateau, n'oubliez pas :

- Les papiers du bateau et le permis du pilote
- Renseignez-vous sur la météo
- Renseignez-vous sur les sites de plongées, les points GPS, les amers

Laissez au moins une personne sur le bateau, une palanquée de sécurité est conseillée (départ décalé).



Tableau des secours

FFESSM .fr
www. FFESSM .fr

TABLEAU D'ORGANISATION DES SECOURS EN FRANCE

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU DE SUSPICION D'ACCIDENT DE PLONGEE

La procédure doit être effectuée, si possible, par 2 personnes :
l'une prévient les secours, l'autre effectue les gestes de premiers secours

BILAN
(conscience, ventilation ...)

ALERTE
En mer : VHF, Canal 16 (CROSS)*
A terre : Téléphone 15 (SAMU)
Prévention du suraccident (rappel des palanquées etc.)
l'oxygène c'est la vie
* Conformément au décret 88-531 du 2 mai 1988

SECOURS
OXYGENE 100% 15 litres par minute
Inhalation si sujet conscient
Insufflation si sujet inconscient

REHYDRATER eau, jus de fruit : 1 litre, sujet conscient, capable d'uriner

ASPIRINE* proposer : 500 mg maximum pour un adulte

ALLONGER ET RECHAUFFER
ou mettre à l'ombre selon les conditions
* Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juin 1998 modifié. Sujets conscients ni allergiques ni intolérants. L'aspirine est un médicament, il doit donc être prescrit par un médecin ou donné à la demande expresse de la victime.

REEMPLIR FICHE DE SECOURS EVASAN
(à transmettre aux équipes médicalisées)

EN MER, VHF CANAL 16

- PAN-PAN (3 fois)
- ICI Nom du bateau
- Lieu précis
- Nombre de victimes
- Signes de l'accident (symptômes ...)
- Secours apportés etc.

A TERRE, PAR TEL. 15 (ou 112)

- Lieu précis
- N° de téléphone
- Nombre de victimes
- Signes de l'accidents (symptômes ...)
- Secours apportés etc.

AUTRES NUMEROS

Pompiers : **18**

Police : **17**

Caisson hyperbare :

Médecin 1 :

Médecin 2 :

Médecin 3 :

Médecin ORL :

NE JAMAIS INTERROMPRE UNE PROCEDURE ENTAMEE, MEME EN CAS D'AMELIORATION EN CAS DE DOUTE, AGIR COMME SI UN ACCIDENT ETAIT DECLARE NE JAMAIS REIMMERGER UNE PERSONNE ACCIDENTEE



GUC Plongée

SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES



Protection du milieu

Soyez un plongeur responsable et respectueux du milieu marin

- Equilibrez vous correctement
 - Ne prélevez rien
 - Respectez les espèces protégées
- Plus de renseignements sur :
www.longitude181.com

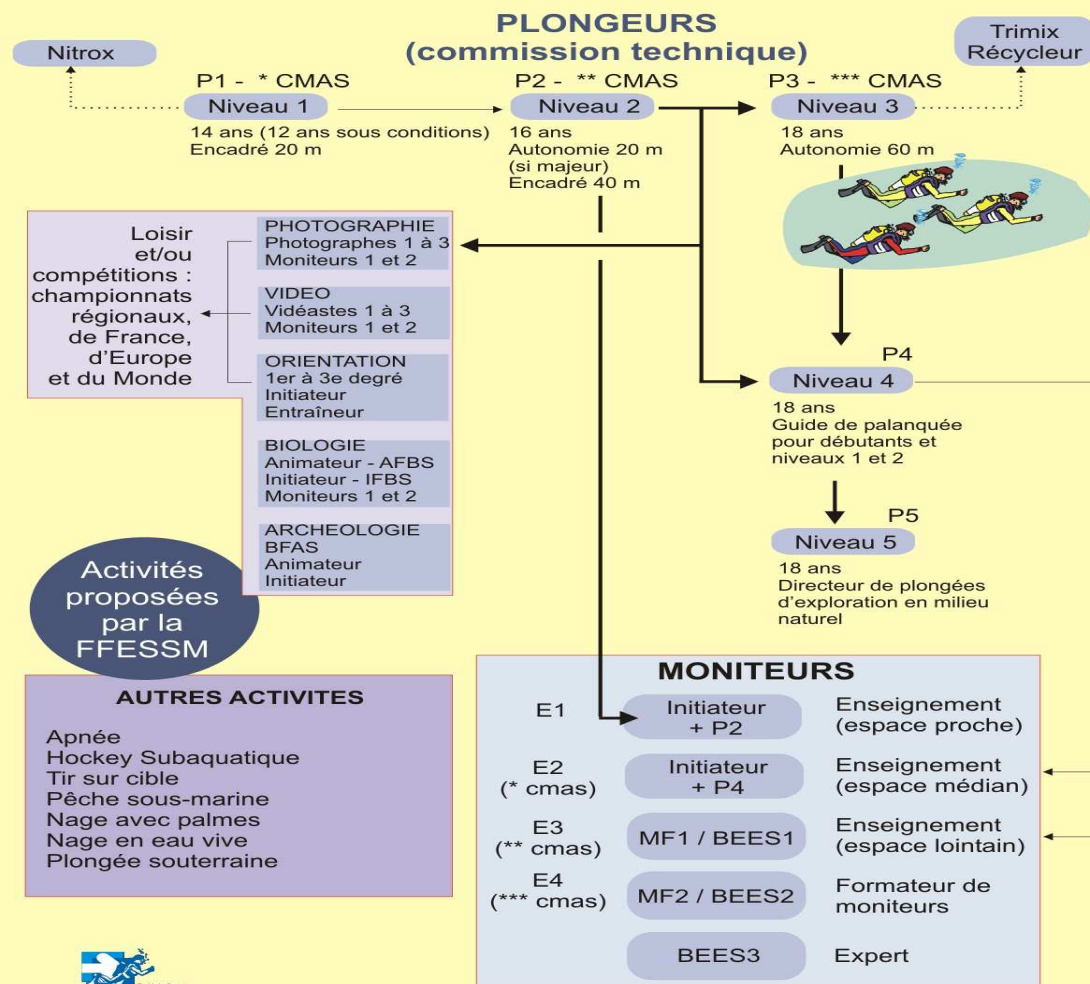
La mer est le bien de tous, protégeons la.



Après le niveau 3



PANORAMA DES NIVEAUX EN PLONGÉE ET DES ACTIVITÉS FFESSM



GUC Plongée

SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES



Après le niveau 3

D'autres formations sont possibles

Parmi elles :

-l'apnée

-la bio

-la photo

Et bien d'autres encore.

Loisirs ou compétition...





BONNES PLONGEES



GUC Plongée
SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES





GUC Plongée
SIUAPS - Piscine Universitaire - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

